

ANNEXE 2 : Synthèse du plan de relance territorial de Grand paris Grand Est adopté au Conseil de Territoire du 29 septembre 2020

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Direction de la stratégie territoriale

Le 03/05/2021

Présentation du plan de relance territoriale de Grand Paris Grand Est

25 millions d'euros pour relancer l'activité économique, aider les plus fragiles et soutenir la transition écologique

Face à la crise sanitaire et à ses conséquences, Grand Paris Grand Est se mobilise pour accompagner les entreprises et les publics les plus en difficulté sur notre territoire. Un engagement fort en faveur de la relance économique, la transition écologique et la rénovation des infrastructures qui s'inscrit en cohérence avec les 3 axes d'intervention du Plan « France Relance » de l'Etat et la volonté d'inscrire ses 70 mesures, au plus proche des réalités locales.

1. Moderniser et rénover les infrastructures et les équipements (19,4 M€)

La crise sanitaire a révélé, avec plus d'acuité encore, le besoin de disposer de services publics de qualité et d'infrastructures performantes et renouvelées : pour les services publics de l'eau et des déchets, en première ligne, comme pour les réseaux numériques, indispensables à la poursuite de l'activité économique. La place croissante des enjeux environnementaux - stress hydrique, pollution de l'eau et des sols - ajoute, elle-aussi, à la nécessité d'adopter des mesures concrètes pour moderniser les infrastructures.

Ainsi, le plan de relance territorial prévoit, en cohérence avec les investissements du plan « France Relance », 19M€ d'investissements sur les réseaux d'assainissement en 2020. Une première enveloppe de 400 000€ est également dédiée à des travaux de modernisation des déchèteries qui mobiliseront des entreprises du territoire.

2. Améliorer le cadre de vie des habitants (4,15 M€)

Avec la période de confinement, la limitation des déplacements et le développement du télétravail ont révélé le rôle essentiel joué par les espaces de proximité et du quotidien. Dans un territoire doté d'une forte densité d'espaces verts et de zones pavillonnaires, Grand Paris Grand Est poursuivra et intensifiera ses investissements pour la préservation et l'amélioration du cadre de vie de ses habitants.

Ils prendront la forme d'un fonds habitat instauré à l'échelle du territoire afin notamment de financer les travaux de rénovation énergétique des logements via l'expérimentation du parcours de rénovation énergétique performante du pavillonnaire dans plusieurs Villes. Ces investissements mobiliseront des artisans locaux pour la rénovation de logements individuels denses et anciens sur le territoire, complémentaires des mesures du plan de relance de l'Etat avec l'extension du dispositif « Ma Prime Rénov' » à tous en 2021.

La réalisation des travaux du parc urbain du Plateau d'Avron (3,7 M€) et le recensement des friches urbaines auprès des Villes contribueront, de plus, au renforcement des mesures gouvernementales pour le développement des espaces verts et agricoles.

3. Soutenir les entreprises locales (512 000 €)

Les entreprises du territoire ont été particulièrement touchées par la période de confinement et les conséquences durables de la pandémie sur l'activité économique. Pour accélérer la reprise de l'activité, Grand Paris Grand Est propose des actions adaptées, visant particulièrement les TPE, les PME, et les entreprises artisanales du territoire fortement affectées par la crise.

Le plan de relance territorial prévoit ainsi le renouvellement de l'offre de service aux entreprises, avec la participation de l'EPT au plan d'aide de la Région Ile-de-France (420 000€) ainsi que la conclusion de nouveaux partenariats visant à accompagner la reprise d'activité des entreprises. L'exonération du paiement des loyers des équipements économiques sur la période de confinement s'inscrit également dans cette démarche proactive de soutien au tissu économique. Des mesures fortes pour les entreprises et les TPE/PME, qui bénéficient également de la baisse des impôts de production et du renforcement de leurs fonds propres, prévus par le Gouvernement.

4. Accompagner les habitants les plus fragiles (171 000 €)

La crise sanitaire a accentué les inégalités sociales et économiques de notre territoire, touchant, plus particulièrement les habitants les plus fragiles des quartiers en Politique de la Ville. C'est pourquoi Grand Paris Grand Est propose des mesures spécifiques pour soutenir les actions associatives et entrepreneuriales en faveur des plus précaires.

Un fonds spécial de 130 000 € permettra de soutenir 19 projets associatifs inscrits dans le Protocole d'Engagements Réciproques (PER) signé avec l'Etat en 2019. Des partenariats seront également conclus avec des acteurs économiques et associatifs locaux afin de favoriser l'insertion par l'emploi et l'activité économique sur le Plateau de Clichy-sous-Bois et Montfermeil, visant notamment à réduire la fracture numérique.

5. Favoriser les mobilités douces et l'alimentation locale (375 000€)

Les enjeux sanitaires ont mis en exergue la nécessité d'accélérer la transition écologique de nos territoires. A cette fin, parce que le développement des mobilités douces est un enjeu majeur de réduction des émissions de GES, Grand Paris Grand Est renforcera le développement du vélo par le recensement et le soutien aux aménagements de jonctions de pistes cyclables portés par les Villes. L'institution se doit, elle-aussi, d'être exemplaire. Il est donc prévu d'acheter 10 vélos électriques pour favoriser la pratique par les agents et réduire l'empreinte carbone de l'EPT. Une démarche proactive de développement des mobilités douces, en cohérence avec l'axe transport de « France Relance » qui promet une accélération des investissements des modes de déplacement alternatifs à la voiture (trams, bus, métros, vélos).

Le développement d'une alimentation saine et locale sur le territoire poursuit le même objectif. Dans la lignée du volet « transition agricole, alimentation et forêt » des mesures gouvernementales, l'EPT soutiendra les entreprises et associations du secteur par un ensemble d'actions concrètes : la création d'un annuaire des distributeurs de produits locaux, la sensibilisation au gaspillage dans les cantines et le renforcement du réseau d'AMAP.

Enfin, pour accélérer la transition vers une consommation écoresponsable et numérique, l'EPT soutiendra les actions de réemploi en partenariat avec les associations compétentes, notamment dans les déchèteries. Des terrains fonciers disponibles seront également identifiés pour accueillir des sites de traitement des déchets organiques afin de réduire les temps de trajet vers ces équipements et renforcer les mesures de tri.